



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse des prix des médicaments génériques

Question écrite n° 10607

Texte de la question

M. David Magnier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les conséquences de la baisse des prix annoncée des médicaments génériques. Les prix de 1 900 médicaments génériques seraient baissés au 1er octobre 2025, soit près d'un générique sur trois. Ces médicaments affichent déjà un prix moyen de seulement 0,14 euro par comprimé, un niveau bas et inférieur de 10 % en comparaison à la moyenne européenne. Cette mesure représente une contribution de 162 millions d'euros en année pleine dont 40 millions d'euros en 2025 (en CAHT) pour le secteur pharmaceutique. Pourtant, l'industrie des médicaments génériques est le premier contributeur du secteur pharmaceutique à la maîtrise de la dépense de médicament (+ 2,5 milliards d'euros d'économies par an) et à l'accès aux médicaments à coût raisonnables (+ 28 millions de patients traités à un prix moyen de 0,16 euro le comprimé de générique). Cette régulation du CEPS sacrifie les médicaments génériques et menace l'accès aux soins, au profit des produits innovants et coûteux. Ces baisses de prix des médicaments génériques constitueraient un abus de pouvoir du CEPS et sont non-soutenables pour le secteur. De plus, cette contribution équivaut à quatre plans de baisses de prix cumulés sur le médicament générique, soit un niveau jamais atteint selon le GEMME. Cette nouvelle régulation menace la viabilité du secteur pharmaceutique français, dont la rentabilité repose sur un équilibre global et fragile : +10 % des volumes sont aujourd'hui à risque élevé d'arrêt de commercialisation (antibiotiques, antiépileptiques, antiparkinsoniens, antipsychotiques). Aussi, il lui demande si elle va étudier d'autres leviers d'économies, comme notamment la substitution des hybrides (Symbicort Turbuhaler, Innovair) et des biosimilaires (tocilizumab) ; ces mesures sont d'autant plus en cohérence avec les recommandations de la Cour des comptes de renforcer le développement des produits moins onéreux à efficacité thérapeutique égale, mais ne sont à ce jour pas pleinement exploitées.

Données clés

Auteur : [M. David Magnier](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10607

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2025](#), page 8682